

LE PRIX COURANT

REVUE HEBDOMADAIRE

du Commerce, de la Finance, de l'Industrie,
de la Propriété foncière et des Assurances.
Bureau : No 30, rue Saint-Jacques,
Montréal.

Abonnements: Montréal, un an \$2.00
Canada et États-Unis 1.50
France 12.50

Publié par
La Société de publication commerciale,
MONTIER & HELBRONNER, gérants.

MONTREAL, 6 JANVIER 1888

**M. EDMOND STEVENS a pris
la direction du département
des annonces du "Prix Cour-
rant."**

A NOS AMIS ET LECTEURS

Au commencement de cette nouvelle année, c'est avec un grand plaisir que nous nous conformons à l'usage de présenter à nos amis et nos lecteurs nos sincères souhaits de bonne année. Les relations que nous avons établies avec eux n'ont eu encore qu'une courte existence; elles n'ont peut-être pas eu le temps de créer entre le journal et ses abonnés et patrons, ce lien d'intimité faite moitié de sympathie et moitié d'habitude, qui existent toujours entre "un vieil abonné" et le journal qu'il reçoit depuis si longtemps.

Notre plus grand désir, c'est d'arriver à acquérir cette situation auprès de nos lecteurs; c'est de parvenir à jouer auprès d'eux ce rôle de vieil ami, de vieux confident, sur lequel on peut bien, de temps en temps faire passer sa mauvaise humeur, mais que, tout au fond, on estime parce qu'il est sincère, qu'il nous veut du bien et qu'on y est si bien habitué, enfin, qu'on ne saurait se passer de lui.

Lorsque, il y a quelques mois, nous avons commencé la publication de ce journal, nous avons fait dans notre programme, certaines promesses dont nos lecteurs ont dû prendre bonne note. Nous les prions aujourd'hui de vouloir bien y référer; et si nous rappelons aussi audacieusement les promesses de notre programme, c'est que nous avons la conscience de les avoir toutes tenues de notre mieux.

Nous prenons la liberté de faire remarquer que c'est là ce qui distingue notre journal de la plupart des journaux politiques... et des gouvernements.

Après nous être rendus cette justice, ce que nous aurions peut-être dû laisser faire à nos abonnés, nous sommes amenés naturellement à remercier ces derniers de l'accueil si sympathique qu'ils nous ont fait fait et qui nous a donné, sans autre travail de sollicitation que l'envoi d'un numéro de notre journal, une circulation déjà supérieure à celle de tout autre journal commercial français au Canada.

A nos patrons, négociants et autres, qui nous ont si libéralement accordé le patronage de leurs annonces, nous offrons également nos remerciements les plus sincères.

A tous ceux enfin, à la sympathie desquels nous devons la position que le *Prix Courant* occupe aujourd'hui dans le monde des affaires, nous présentons le respectueux hommage de notre reconnaissance et de notre dévouement.

LES BLES DU MANITOBA

La *Gazette du Canada* publie l'ordre en conseil suivant:

HOTEL DU GOUVERNEMENT,
OTTAWA.

Jeudi, 22e jour de décembre 1887.

PRÉSENT :

SON EXCELLENCE LE GOUVER-
NEUR GENERAL EN CONSEIL.

Sur la recommandation du ministre du Revenu de l'Intérieur et en vertu des dispositions de la section 15 de l'Acte d'inspection générale, chap. 99 des Statuts Révisés du Canada, il a plu à Son Excellence, par et de l'avis du Conseil Privé de la Reine pour le Canada, de modifier et amender la classification des grains sous la section 44 du dit acte, et elle est par le présent amendée et modifiée en conséquence, savoir :

Que les trois premiers (3) paragraphes de la dite section 44 soient annulés et que les trois suivants leurs soient substitués :

Blé du printemps.

Le blé dur extra de Manitoba devra être sain et bien nettoyé, ne pesant pas moins de 62 livres au minot, et sera composé de pas moins de 85 pour cent de blé rouge de Fife produit dans le Manitoba ou dans les Territoires du Nord-Ouest du Canada.

Le blé dur No 1, du Manitoba, devra être sain et bien nettoyé, ne pesant pas moins de 60 livres au minot, et devra être composé au moins des deux tiers (2) de blé rouge de Fife produit au Manitoba ou dans les Territoires du Nord-Ouest du Canada.

Le blé dur No 2, du Manitoba, devra être sain et raisonnablement nettoyé, ne pesant pas moins de 58 livres au minot, et devra être composé au moins des deux tiers (2) de blé rouge de Fife produit au Manitoba ou dans les Territoires du Nord-Ouest du Canada.

Le blé dur blanc No 1 de Fife devra être sain et bien nettoyé, ne pesant pas moins de 60 livres au minot, et sera composé au moins de trois quarts (3) de blé blanc de Fife produit au Manitoba ou dans les Territoires du Nord-Ouest.

Il a de plus en outre à Son Excellence d'ordonner et il est par le présent ordonné que la classification modifiée et amendée ainsi constituée, ne s'appliquera pas aux grains inspectés conformément aux dispositions du dit acte, antérieurement à la mise en force de la dite classification.

JOHN J. MCGEE,
Greffier du Conseil Privé.

L'association de la Halle au Blé de Montréal, n'a pas vu d'un bon œil ce changement aux règlements commerciaux, pour l'inspection de blés, à la saison actuelle de l'année. Ce changement a été fait à la demande des commerçants de Manitoba, mais le moment choisi est considéré comme inopportun par les intéressés à Montréal, en ce qu'il nécessite une réunion des divers inspecteurs de la confédération pour choisir ensemble les échantillons qui devront représenter les nouveaux types créés. Or cette réunion ne peut avoir lieu avant quelques semaines et toute transaction devient à peu près impossible avant qu'elle ait lieu.

Le *Monetary Times* cite une phrase d'un discours prononcé par Lord Dufferin à Toronto :

"Quant à la position des juges,

"j'espère que, à mesure que le temps s'écoulera, que leurs travaux augmenteront d'importance, que le pays s'enrichira, on finira par accorder des traitements plus élevés à ceux qui administrent la loi. La justice droite et pure est la fondation même de la prospérité humaine; mais rappelez-vous une chose qui est aussi vraie de la justice que de tout le reste, vous ne pouvez obtenir un article de première qualité si vous n'y mettez le prix."

MATERIAUX POUR COUVERTURES

Les avis sont assez partagés au sujet du mérite des divers genres de couverture employés dans nos climats. La tôle galvanisée a ses partisans, et pour des toits en pente, c'est sans contredit, la meilleure couverture, et avec le système patenté par M. George Yon, qui consiste à laisser circuler un courant d'air froid en dessous de la tôle, on évite l'accumulation des neiges, la formation des glaces, etc.

Cependant un des plus graves inconvénients de la tôle galvanisée, c'est que les changements de température qui allongent ou raccourcissent le métal, viennent à faire craquer les soudures et la couverture n'est plus étanche. Il faut pour poser cette couverture, avoir soin de laisser au métal un jeu suffisant pour obvier à ce danger, ce qui nécessite l'emploi d'ouvriers expérimentés et soigneux.

La couverture en gravois, depuis longtemps en usage, a conservé sa popularité pour les toits plats. Il faut cependant distinguer; certaines couvertures en gravois ne durent pas, mais c'est que l'on s'est servi de mauvais matériaux ou que l'on a voulu faire des économies mal entendues. Une bonne couverture en gravois, à quatre couches de goudron ou coaltar et papier superposés, faite avec soin, n'est surpassée par aucune autre couverture pour la solidité et la durée. Nous pouvons recommander pour cette couverture, MM. Chartrand et Bisson dont on trouvera l'adresse dans nos colonnes d'annonces.

Avis donné dans la *Gazette du Canada* aux assurés canadiens de la "Briton Life Assurance Association" que les liquidateurs de cette compagnie demanderont au ministre des finances, le 1er janvier prochain, le remboursement du dépôt de \$54,993 que la compagnie avait fait entre les manies du gouvernement canadien pour la garantie de ses polices émises au Canada.

Nous espérons que les assurés canadiens de la "Briton Life" veilleront à ce que ce départ, qui, par la loi, est leur garantie exclusive, ne soit pas appliqué à d'autres objets qu'à celui auquel il est destiné, c'est-à-dire, à les indemniser, au prorata de leurs créances contre la compagnie.

LES JOUETS ET LES MAGASINS DE NOUVEAUTÉS

La saison en est terminée et nous avons le regret de constater,

qu'en général leur vente au Canada diminue d'année en année.

Cette diminution est due à plusieurs causes. On remplace les jouets, considérés comme inutiles, par des présents utiles, et le peu de variété dans les jouets offerts au public, ont lassé les enfants aussi bien que les parents.

Le jouet a pourtant son importance et son influence tant au point de vue moral, qu'au point de vue commercial. Au point de vue moral il doit intéresser autant qu'amuser l'enfant, et bien des parents ont su découvrir les aptitudes de leurs enfants, en observant la manière dont ils traitaient leurs jouets. Celui qui aime la musique, se passionnera pour son violon ou sa trompette; celui qui a du goût pour la mécanique démontera et remontera tout ce qu'on lui aura donné, ou ne sera satisfait que lorsqu'il aura compris le pourquoi de sa locomotive, ou de son bateau à vapeur, etc., etc.

Quant aux marchands, le choix judicieux d'un certain nombre de jouets nouveaux exposés à temps, lui assure pour les époques de vente, un nombre considérable de clients, qui n'auraient peut-être jamais sans cela pensé à se rendre chez lui.

Ceci est tellement vrai, que nous relevons dans les annonces d'un grand magasin de nouveautés de Paris, une liste des jouets, mis en vente par ce magasin.

Cette annonce est habile, elle n'énonce ni les bons marchés en soieries ou en lainages, ni les avantages offerts par tel ou tel département, elle dit: Venez voir nos jouets nouveaux. Et on va les voir, et non seulement on les achète, mais on y achète encore ce qu'on avait l'intention d'acheter ailleurs.

A titre de curiosité et pour montrer l'importance du commerce des jouets, nous donnons ci-dessous l'annonce dont nous venons de parler.

Mât de Cocagne, représente un bonhomme qui décroche au hasard un des lots numérotés placés au sommet.

La Foire de Saint-Cloud représente une table garnie de nombreux lots. Une grande roue à tourniquet indique les lots gagnés.

Les Bottes de sept lieues, contenant un assortiment complet des jouets du premier âge. La botte sert en même temps de chariot.

Le Ballon captif avec musique à manivelle, montant à une hauteur de deux mètres.

La Mouche. C'est une mouche que l'on suspend au plafond et qui vole tout autour de l'appartement. (C'est le dernier cri.)

Singe articulé, prenant toutes les poses, fait les mines les plus bouffonnes (monté sur une petite table, mouvements mécaniques).

Le petit doreur, couleurs préparées à l'eau pour dorer et argenter les jouets.

Passons aux

JOUETS SCIENTIFIQUES

Torpilleur à vapeur avec canons, chaudière cuivre, robinet de décharge, soupape secrète.

La sculptomanie, boîte contenant des moules en plâtre et en cire malléable, qui permet à l'enfant d'exécuter des figurines.

Le télégraphe à signaux Morse (un poste).